

# \* La médecine au xv<sup>e</sup> siècle en Vallée d'Aoste : une proposition d'étude

Elisa Farina

Avec ce bref étude je voudrais fournir quelques indications sur la condition de la médecine au XIV<sup>e</sup> siècle, en considérant les données de la Vallée d'Aoste, où s'est déroulée la recherche, et des aires voisines. Malheureusement, les sources sont rares, mais, grâce aux informations obtenues, il en est ressorti un intéressant point de départ pour une petite enquête.

Dans le *Coutumier*, la récolte des lois du droit coutumier publiée en 1588 à Aoste, la médecine n'est pas mentionnée; cependant, cette absence ne signifie pas qu'elle n'était pas pratiquée dans la région. Les mesures prises par Amedée VIII de Savoie en 1430, visant à donner effet à l'"avocat des pauvres", ne doivent pas faire penser à une action spécifique et programmée pour la résolution du problème des pauvres, du moment que leur condition était toujours laissée au jugement arbitraire des juges. En 1568, avec Emmanuel Philibert, on ressentit le besoin de réglementer la pratique de la médecine qui, toutefois, n'était pas adressée aux plus pauvres<sup>1</sup>.



Les *hospitales* du Moyen-Âge étaient des organismes caritatifs où on soignait les pauvres, les malades et les pèlerins. À partir des sources<sup>2</sup>, on comprend que les soins médicaux en ces lieux d'accueil étaient presque nuls et que l'assistance était principalement matérielle; dans les *maladerie*<sup>3</sup>, par exemple, on

**Aoste, 1960. Coutumier du Duché d'Aoste, deuxième édition du 1684**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Pane. Photo : Ottavio Pane. © Tous droits réservés)

ne faisait rien pour les lépreux. Ces structures, fondées par des laïcs ou des ecclésiastiques, étaient souvent placées à l'extérieur des murs de la ville et étaient appelées aussi *xenodochi*. Leur existence est témoinnée par de nombreux écrits, comme par exemple les donations dans les testaments des nobles ; les *maladeries* de *Monthou*, *Ponte Aeris* et *Quercu*, diocèses de Genève, sont mentionnées dans le testament du seigneur de Château de Langin (1406)<sup>4</sup>, à Lausanne, en 1472, où se trouvait l'*hospitale Ville Rotondimontis*<sup>5</sup>. L'hôpital de Donnas, en Vallée d'Aoste, est cité dans des documents du 1312<sup>6</sup> et du 1487<sup>7</sup>, et dans le testament de Ebal de Challant, seigneur de Montjovet en Vallée d'Aoste, (1323) on trouve l'*ospitali Montisjovis*<sup>8</sup> [...], *ospitali Columpne Jovis* [...] et *omnibus ospitalibus Vallis Augustæ*<sup>9</sup>.

Les nobles et les riches bourgeois pouvaient payer les services des médecins et des apothicaires, qui utilisaient des médicaments précieux et des épices coûteuses comme le poivre, la cannelle, les clous de girofle et le gingembre. En Italie et en France, les corporations de médecins et apothicaires voient le jour déjà à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, époque de naissance et de succès des universités célèbres pour les études en médecine, comme celles de Montpellier, Paris et Boulogne. Malgré la division entre



**Arnad, 2004. Cannelle**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture Fonds Cossavella. Photo : Cesare Cossavella. © Tous droits réservés)

*physicus*, *apothecarius* et *barbitonsor*, parfois le médecin exerçait les activités de l'apothicaires et le chirurgien était qualifié comme médecin.

Même les plus pauvres, en cas de nécessité, se soignaient par les herbes, les produits animaux et les minéraux, les prières et les formules magiques. Après la grande peste du 1348, la pauvreté avait augmenté de façon significative; en effet, en 1356, à cause de la réduction drastique de la population et de la misère des survivants<sup>10</sup>, les habitants d'Aoste avaient déclaré leur impossibilité de payer les impôts.

En général, pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle, toutes sortes de maladies ont fait rage en Europe, avec une incidence bisannuelle et un taux de mortalité géographiquement variable<sup>11</sup>.



**Vallée d'Aoste, 1920 environ.**  
**Bas-relief en pierre ollaire du XIX<sup>e</sup>**  
**siècle avec la figure du médecin**  
**Grappein de Cogne qui tâte le pouls**  
**à un malade**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Brocherel-Broggi. Photo : Jules Brocherel. © Tous droits réservés)

Avec l'institution d'un médecin *communal*, actif en Piémont déjà depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, d'un côté on voulait contribuer à la protection de la santé publique, mais de l'autre cette figure représentait un moyen de contrôle et surtout de ségrégation ; les mesures préventives pour éviter la contagion en cas d'épidémie consistaient à l'isolement de la ville et c'est normal que les personnes moins riches, en absence d'alternatives pour la survivance, causaient des dommages aux cultures et aux personnes.

Irma Naso soutient que, souvent, les plus pauvres, pour échapper aux contrôles, au lieu d'aller chez le médecin<sup>12</sup>, s'adressaient aux charlatans, aux guérisseurs ou, en tout cas, à n'importe qui pouvait fournir leur de l'aide.

Enrico Ratto, au contraire, ne souligne pas la dichotomie entre riches et pauvres, mais il remarque que les lépreux locaux étaient accueillis dans les léproseries, tandis que les étrangers étaient expulsés « *provvedendo loro le spese di viaggio da parte delle parrocchie con facoltà di scelta del percorso* »<sup>13</sup>.

Dans les aires rurales, on avait fréquemment recours à la médecine non officielle, mais dans les villes aussi le phénomène n'était pas rare : en 1465, le médecin *communal* de Pinerolo prévenait les autorités locales afin de s'occuper « *chirca iaretanos [ciarlatani] qui vadunt ad medendum per locum* »<sup>14</sup>.



### Aoste, 1901. Hospice de charité et tour du Lépreux

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Domaine. Carte postale. © Tous droits réservés)

## 1. MÉDECINS, APOTHICAIRES ET BARBIERS

### 1. 1. Les médecins

Le médecin, dit *physicus*, devait connaître la *physis*, c'est à dire la nature de l'homme et d'habitude il avait une formation plus théorique que pratique. Pendant la visite médicale, il analysait l'apparence, le sang, l'urine et les autres humeurs du malade, tandis que le contact direct avec le patient, surtout en cas d'épidémie, revenait aux chirurgiens. Le terme *medicus* était réservé à ceux qui avaient un titre d'étude, mais aussi à ceux qui avaient des compétences en médecine comme les chirurgiens, les barbiers et les "sages femmes"<sup>15</sup>.

En effet, les médecins, eux-mêmes, recouraient soit à des procédures thérapeutiques qu'à des rituels magiques et à des remèdes basés sur des anciennes croyances et des pratiques populaires.

En revenant au scénario valdôtain et savoyard<sup>16</sup>, je vais présenter une liste, qui n'est, bien sûr, pas exhaustive ni complète, vue la grande quantité de documents non transcrits ou publiés, mais qui témoigne quand même de la présence de ces figures dans la région.

À ce propos, je remercie vivement les personnes qui ont mis à ma disposition le matériel dérivé de leur propres recherches : M. Roberto Bertolin des Archives

Historiques de la Vallée d'Aoste, M. Luca Jaccod de la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste et le professeur Mme Adele Milloz.

– ***Dominicus de Jordano, nobilis et phisicus* (†1401)**

Il meurt en 1401. Le fils Antoine est témoin dans un contrat, fait dans la maison du défunt apothicaire Perrinus, à Aoste<sup>17</sup>.

– ***Petro de Laner, de Promyo* (1410)**

Dans le testament de Jean de Challant (Aoste, 20 janvier 1410) on lit : « *Item voluit et ordinavit idem tesator ac eciam iussit quod per heredem suum infrascriptum solvatur, emendetur et restituatur de bonis ipsius testatoris Petro de Laner, de Promyo, pro aliquibus sibi male ablatis: quadraginta florenos januinis auri, semel* »<sup>18</sup>.

– ***Magistro Jacobo de Becquetis arcium et medecinæ magistro* (\*1428 – †1432)**

On sait que *Jacques Becquet* a été un médecin-prêtre et qu'il était originaire de la Vallée d'Ayas, en Vallée d'Aoste<sup>19</sup>.

– ***Ysac judeus, magister et medicus* (1410)**

Il est cité dans le testament de Jean de Challant, seigneur de Châtillon (20 janvier 1410), il a reçu huit florins d'or pour son service<sup>20</sup>.

– ***Magister Franciscus de Ferrarii, in arte medicinae licentiatu* (†1523)**

Il est originaire de Pavie, et, avant de mourir à Aoste en 1523, il a légué ses livres<sup>21</sup> au chapitre de la cathédrale de la ville valdôtaine.

– ***Johannes de Verrecio, medicus in Sancto Urso* (\*1487 – †1501)**

Médecin de Verrès, une commune de la Vallée d'Aoste, il est mentionné plusieurs fois dans les *Computa Sancti Ursi*<sup>22</sup>.

## 1.2 Les apothecariï et les barbitonsores

Le barbier était souvent confondu avec le chirurgien, ou encore ils étaient la même personne. Les barbiers, *barbitonsores*, pratiquaient les salasses, les extractions dentaires et les incisions. Il n'était pas nécessaire de posséder des notions théoriques, étant donné le caractère empirique de leur métier. Quand les médecins abandonnaient les lieux infectés, s'offraient aux chirurgiens et aux barbiers des opportunités de profit ou de recevoir des immunités et des privilèges, du moment que généralement ils provenaient d'une condition modeste.

La tâche des apothicaires était de cueillir et préserver les herbes, de fournir des préparations comme les sirops et les cataplasmes. Leur art était considéré vil et *mechanica* mais c'était une des activités les plus rentables. Même s'ils nécessitaient pas d'une grande culture, sûrement ils savaient lire les livres de recettes et gérer leurs finances.

L'apothicaire était souvent en compétition avec le médecin, mais le premier ne pouvait demander aucun frais. Certaines fois il arrivait aussi que médecins et apo-



**Issogne, 1920 environ. L'apothicaire. Particulier des fresques des lunules des arcades du château**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Brocherel-Broggi. Photo : Jules Brocherel. © Tous droits réservés)

thicaire parvenaient à un accord et un pourcentage du gain allait à l'apothicaire en échange d'une clientèle<sup>23</sup> plus importante.

Au château d'Issogne, en Vallée d'Aoste, il y a une peinture qui représente une pharmacie du xv<sup>e</sup> siècle, à côté d'une épicerie: on peut observer un homme, qui a le goitre, en train d'utiliser un mortier, un vendeur avec son client et un autre personnage, probablement le maître, qui est en train d'écrire. Cet exemple a été étudié par Carbonelli<sup>24</sup>, qui a identifié certains ingrédients des produits représentés. Sur l'étagère du bas se trouvent : *aqua boraginis, rosarum, plantaginis, violarum, buglosse, melisse, fabarum, absicti, rute, lilorum, succorie, betonice, feniculi, berberis, vite et valeriane*. Sur la deuxième, par contre, il y a les huiles : *oleum rosarum, lilorum o laurinum*<sup>25</sup>, *croci* ou *cancrorum*<sup>26</sup>, *ulivarum, mandragore* ou *mastichinum, serpentum* et *amigdalarum*. Après, on peut lire les noms de confectons, comme l'*alchermes, conserva rosacea, olivarum* et *pomorum*.

Par rapport aux documents étudiés, j'ai retrouvé les noms suivants de *barbitonsores* et *apotecarii*.

## BARBIERS

– ***Petrus Barberius (1388)***

Dans un document notarié on lit<sup>27</sup> : « *prope S. Gratum ante domum quondam Imperatoris, cerdonis, qua est Petri Berberii* ».

– ***Petrus Cuneti de Sexto, barberius (\*1384 – †1445)***

Il habite en *ruca Sancti Grati*, où le notaire Junior Casei, en 1412, a rédigé un contrat de mariage. Cuneti est garant de la dot de Perroneta, la fille du décédé Panthaléon Grasset de Courmayeur, qui a épousé le noble *Urbain de Leta-valle*<sup>28</sup>. *Petrus Barberius* (1388) et *Petrus Cuneti, barberius* (1384 – mort en 1445) pourraient être la même personne mais, n’ayant pas de données suffisantes pour confirmer cette hypothèse, on a choisi de les énumérer séparément.

– ***Petrus de Abondancii, barberius, chanoine (1401 - 1413)***

On trouve ce personnage trois fois : il est premièrement un simple témoin<sup>29</sup>, après le témoin d’un contrat d’inféodation<sup>30</sup> et, enfin, il est présent quand *Antoine Angelini* écrit son testament<sup>31</sup>.

– ***Pierre Maillet, bourgeois de Chambéry et barbier (1404)***

Il est mentionné dans une *reconnaissance* du 19 novembre 1404, pour une maison à Chambéry<sup>32</sup>, en faveur de *Jean Lageret, docteur en droit*.

– ***Viret Johannes, barbitonsor (\*1395 – †1412)***

Il est un citoyen d’Aoste, marié avec *Anthonia*<sup>33</sup>.

– ***Johannes de Ogen, barbitonsor (1420)*** – Il est possible aussi de lire *Dougen*

Il vit à Aoste. *Jean Moyran*, citoyen de *Ponte Lapideo*, promet à *Jean De Ogen* de payer 20 gros avant les *nundinas* d’automne, en exonération du dette du chanoine de Mont Joux, *Anthoine de Cerisey*, qui a promis à *Dougen* 36 gros pour acheter un cheval<sup>34</sup>.

– ***Vullelmonus barbitonsor (1441)***<sup>35</sup>

Il est cité dans les Comptes de subsides du 1441, Aoste.

– ***Perronet de Mons, berberius (1447)***

Il habite à Aoste et le notaire *Regis* a rédigé un document devant sa maison<sup>36</sup>.

– ***Martino Chamossiri, magister et barbitonsor (1458)***<sup>37</sup>

Il a son *operatotium* à Aoste, il prête de l’argent à *Michael*, le fils de *Petrus Belli* de Pré-Saint-Didier, et à *Johannes Granerii de Cinczodi*.

– ***Johannodus Amedeus, barbitonsor (1458)***

Il est mentionné comme témoin<sup>38</sup>.

– ***Petrus Pilli, barbitonsor (1458)***

Il est mentionné comme témoin<sup>39</sup>.

- ***Joanne medici, chirurgiae doctori, de Borgo in Breysia (1473)***  
Il est cité dans le testament d'*Amédée de Challant* (1474), seigneur de Varey (Ain)<sup>40</sup>.
- ***Johannem de Chasselles, barbitonsores (1484)***<sup>41</sup>  
Il est mentionné comme témoin dans le testament d'*Anne-Françoise* (5 novembre 1484), veuve de *Boniface de Challand*, seigneur de Varey (Ain).
- ***Henricus Berthellierius, barber (1483)***<sup>42</sup>  
Il est cité comme mari de *Perroneta* dans le testament d'*Anne-Françoise* (5 novembre 1484), veuve de *Boniface de Challand*, seigneur de Varey (Ain).
- ***Anthonius Barberii, magister barbitonsor religiosorum, servitor Sancti Ursi et mulio (1494 – 1507)***  
*Barbitonsor* des religieux du Priorat de Saint-Ours<sup>43</sup>.
- ***Berthollinus Barberii, magister barbitonsor (1492)***  
*Barbitonsor* des religieux du Priorat de Saint-Ours<sup>44</sup>.

#### APOTHICAIRES

- ***Chiryati Perrinus, apothecarius (†1401)***  
Il est un citoyen d'Aoste et il meurt en 1401<sup>45</sup>.
- ***Louis de Lachenal, apothicaire (1430)***  
Il est cité dans un acquis en faveur de *Jean et Hugonet Bosset* de 80 livres, la dot de leur soeur Isabella. Il est spécifié que *Louis de Lachenal* est apothicaire à Lausanne<sup>46</sup>.
- ***Petrus Tolley, apothecarius (1454 – 1456)***<sup>47</sup>  
Il délivre de prison *Perrineta Pichana*<sup>48</sup>, accusée d'avoir empoisonné *Johannes dou Mullyn*.
- ***Benoît Lavier, apothicaire (1484)***  
Ici on parle d'un échange, concernant une maison à Chambéry<sup>49</sup>, entre *Yvon Arnaud*, fils de *Mermet Arnaud*, un docteur en droit, et *Benoît Lavier*, apothicaire à Chambéry.
- ***Beylet Dominicus, apothecarius (1499)***  
Il vend épices aux religieux de Saint-Ours. Il est cité soit comme *Beylet Dominicus*<sup>50</sup>, *apothecarius*, que comme *Dominicus apothecarius*<sup>51</sup>.
- ***Bonifacius Mistralis, apothecarius***<sup>52</sup>  
*Bonifacius Mistralis*, *apothecarius* de Saint-Vincent, il a eu deux fils avec *Caterina di Chenal*<sup>53</sup>.
- ***Nicolas Pasquelle, apothicaire, Annecy (1515)***  
Il est connu pour ses services chez *Christophe de Sales* et pour sa femme *Marie Hélène de Cheyney*<sup>54</sup>.



## 2. UNE MÉDECINE *AUTRE* : GUÉRISSEURS, DEVINS ET SORCIÈRES

Jusqu'à présent, on a analysé des figures qui ont eu une formation scolaire pour travailler en ce contexte ou qui sont quand même officiellement reconnus et acceptés par la société. Il faut dire, en tout cas, que beaucoup de gens ne s'adressaient pas toujours aux médecins et, pour choix ou nécessité, se remettaient aux guérisseurs et aux devins.

Pour ce qui concerne la Vallée d'Aoste, les documents relatifs au xv<sup>e</sup> siècle, étudiés par Silvia Bertolin<sup>55</sup>, sont très importants : ils fournissent des données historiques, juridiques et surtout ethnographiques, relatives aussi aux remèdes traditionnels des valdôtains contre les maladies.



**Aoste, 1968. Vieille sorcière, détail des stalles de la collégiale de Saint-Ours**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Willien. Photo : René Willien. © Tous droits réservés. Propriété du Centre d'Études francoprovençales)

Dans le texte latin, il y a des parties en vulgaire de prières ou formules de guérison, qu'encore aujourd'hui on appelle *secrets*.

Les filles qui devenaient guérisseuses ou sages femmes s'exposaient à plusieurs dangers, parce que, d'un côté, elles risquaient d'échouer, de l'autre, on les accusait souvent de sorcellerie.

Comme dit la *sorcière* Beatrice Benesta, on utilisait des décoctions d'herbes, mais aussi des "*prihentaciones*"<sup>56</sup>, c'est-à-dire des formules de guérison. Dans ces formules pouvaient y être des éléments chrétiens, comme le signe de la croix, des invocations à Dieu, à la Sainte Vierge, aux Saints, aux Apôtres, mais aussi des notions païennes, comme l'adoration du Soleil et de la Nature.

La chasse aux sorcières commença dans certaines régions de la France du Sud et des Alpes, à la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, pour se diffuser en toute Europe<sup>57</sup> entre le 1560 et le 1630.

Seulement en 1419–1420, on a des informations relatives aux guérisseurs, devins et tous ceux qui étaient suspects d'hérésie en Vallée d'Aoste<sup>58</sup>. À ce moment on a commencé, pendant les visites pastorales dans les différents diocèses, à recueillir des informations par rapport aux individus qui arrivaient à soigner ou à faire tomber malades, à travers des méthodes qui étaient hors de la foi et de la doctrine chrétienne. Dans la Tarantaise on peut anticiper le début des persécutions entre le 1411 et le 1414.

Le droit romain reconnaissait coupables de sorcellerie les gens qui envoyaient des malédictions aux autres, rien à voir avec le diable, mais, par contre, le Christianisme condamne tout ce qui concerne la magie, parce qu'elle éloigne les hommes de Dieu.

Pendant le Moyen-Âge, dans les Alpes Centrales, on a maintenu la conception du droit romain<sup>59</sup> ; en effet, les accusés étaient suspects d'avoir endommagé objets, animaux ou personnes en utilisant des malédictions ou des empoisonnements.

Grâce aux documents des procès, on découvre qu'en Vallée d'Aoste, on pouvait être accusé de sorcellerie en deux cas : d'un côté, si on était retenu coupable d'avoir dénié Dieu et les sacrements, d'avoir adoré le diable et de l'avoir célébré à travers des réunions particulières, nommées *Sabba* ; de l'autre, si on cherchait de soigner les malades, en n'ayant pas de connaissances médicales spécifiques.

Par exemple, dans l'œuvre de Silvia Bertolin *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Joahanna de Caboreto, qui a soigné beaucoup de gens avec une seule herbe, est définie « *donna analfabeta, a cui l'arte della medicina è completamente sconosciuta* »<sup>60</sup>. Caterina de Chenal, Duranda de Derbia et Beatrisia Benesta sont accusées du même sortilège.

Quelle était la vraie relation entre la médecine officielle et celle populaire ? Il paraît qu'elles n'étaient pas totalement séparées : le cas de Joahanna de Caboreto est significatif. Elle a admis d'avoir appris les propriétés des plantes et l'art de la guérison, de son premier mari, Michael Dasta de Avigliana, qui était un médecin. Caterina de Chenal a eu deux fils avec Bonifacius Mistralis, *apothecarius* de Saint-Vincent. Perrineta Pichana a été accusée d'avoir empoisonné Johannes dou Mullyn, mais elle a été libérée de prison grâce à l'intervention de Petrus Tolley, *apothecarius*, qui a payé pour sa mise en liberté. Beatrisia Benesta produisait pommades, avec les herbes et la résine du sapin, pour soigner les plaies. En Tyrol, la sorcière Bellezza Orsini produisait un *huile floré* avec les mêmes ingrédients de l'*Huile de sauce d'herbes* de la Sainte Francesca Bussi, vécue un siècle avant<sup>61</sup>, mais elle fut jugée en 1528.

Je voudrais terminer en citant encore Irma Naso, qui affirme que « *se dunque confini molto labili separavano la medicina ortodossa da quella popolare, l'una e l'altra medicina si differenziavano non tanto da un punto di vista sostanziale, quanto piuttosto sulla base della collocazione nella legalità o nella illegalità degli individui che le praticavano* »<sup>62</sup>.



**Aoste, 1968. Homme avec goitre, panneau sculpté des stalles de la Cathédrale**

(Région autonome Vallée d'Aoste. Archives de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Fonds Willien. Photo : René Willien. © Tous droits réservés. Propriété du Centre d'Études francoprovençales)

## BIBLIOGRAPHIE

- CARBONELLI, G., *Farmacie e farmacisti in Italia nel secolo XV*, Roma, Centenari, 1912.
- NADA PATRONE, A.M., NASO, I., *Le epidemie nel tardo medioevo nell'area pedemontana*, Stamperia Artistica Nazionale, Torino, 1978.
- NASO, I., *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982.
- RATTO, E., *Mosaico storico-medico valdostano. Asclepiade valdostana*, Tipografia Marguerettaz, Aosta.
- ZANOLLI, O., *Computa Santi Ursi*, (Vol. I, II e III), Musumeci Editore, Aosta, 1998.
- ZANOLLI, O., *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, vol. I, Aosta, 1974.
- ZANOLLI, O., *Testaments et codicilles des seigneurs de Vallaise*, Imprimerie ITLA, Aosta, 1969.
- ZANOLLI, O., (en collaboration avec Lin COLLIARD), *Les Obituaires d'Aoste*, Bibliothèque de l'Archive Augustanum, Aosta, 1980.
- ZANOTTO, A., *Histoire de la Vallée d'Aoste*, Aosta, 1950.

ANA = Archive des notaires de la ville d'Aoste.

*Computa* = O. Zanolli, *Computa Santi Ursi*, Musumeci Editore, Aosta, 1998 (Vol. I, II e III).

*Liber Reddituum* = A.M. Patrone, *Liber Reddituum Capituli Auguste*, Deputazione subalpina di storia patria, Torino, 1957.

ms. 72 = manuscrit, ms. 72 conservé dans la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste.

*Obituaires* = O. Zanolli (en collaboration avec Lin Colliard), *Les Obituaires d'Aoste*, Bibliothèque de l'Archive Augustanum, Aosta, 1980.

## NOTES

<sup>1</sup> A.M. Nada Patrone, I. Naso, *Le epidemie nel tardo medioevo nell'area pedemontana*, Stamperia Artistica Nazionale, Torino, 1978, p. 53.

<sup>2</sup> A.M. Nada Patrone, I. Naso, *Le epidemie nel tardo medioevo nell'area pedemontana*, Stamperia Artistica Nazionale, Torino, 1978, p. 39-48.

<sup>3</sup> En Vallée d'Aoste, les léproseries plus importantes étaient celles de Saint-Christophe, Arnad et Donnas, construites au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, I, p. 100.

<sup>5</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, I, p. 335.

<sup>6</sup> O. Zanolli, *Testaments et codicilles des seigneurs de Vallaise*, Imprimerie ITLA, Aosta, 1969, p. 12.

<sup>7</sup> O. Zanolli, *Testaments et codicilles des seigneurs de Vallaise*, Imprimerie ITLA, Aosta, 1969, p. 106.

<sup>8</sup> Il s'agit de l'hospice du Grand-Saint-Bernard qui a été construit au XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>9</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, I, p. 25 et ss.

<sup>10</sup> A. Zanotto, *Histoire de la Vallée d'Aoste*, Aosta, 1950, p. 50-51.

<sup>11</sup> A.M. Nada Patrone, I. Naso, *Le epidemie nel tardo medioevo nell'area pedemontana*, Stamperia Artistica Nazionale, Torino, 1978, p. 30.

<sup>12</sup> I. Naso, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982, p. 63-72.

<sup>13</sup> E. Ratto, *Mosaico storico-medico valdostano. Asclepiade valdostana*, Tipografia Marguerettaz, Aosta, p. 120. Traduction : « en leur payant les frais de voyage par le biais des paroisses avec la faculté de choisir le parcours ».

<sup>14</sup> I. Naso, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982, p. 131.

<sup>15</sup> I. Naso, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982, p. 83.

<sup>16</sup> Pour les documents relatifs aux régions françaises du domaine francoprovençal, j'ai contacté des archivistes et j'ai consulté les archives départementales en ligne. Les seules données significatives ont été trouvées en Savoie.

<sup>17</sup> ANA, notaire Casei 1401, f. 112r.

<sup>18</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aoste, 1974, Vol. I, p. 124.

<sup>19</sup> *Obituaires*, p. 55, 68, 181, 200 et E. Ratto, *Mosaico storico-medico valdostano. Asclepiade valdostana*, Tipografia Marguerettaz, Aosta, p. 100.

<sup>20</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aoste, 1974, Tome I, p. 126.

<sup>21</sup> Archivio del Capitolo della Cattedrale di Aosta, B9B1 EXTRA63.

<sup>22</sup> *Computa* vol. I 1486-1500, n. 2111, *Computa* vol. I 1486-1500, n. 2070, *Computa* vol. II 1500-1510, n. 4348.

<sup>23</sup> I. Naso, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982, p. 148.

<sup>24</sup> G. Carbonelli, *Farmacie e farmacisti in Italia nel secolo XV*, Roma, Centenari, 1912, p. 4-7.

<sup>25</sup> On y voit seulement un *l*.

<sup>26</sup> On y voit seulement un *e* avec un signe paléographique d'abréviation.

<sup>27</sup> ANA, notaire Johannes Junior Casei 1388 43v.

<sup>28</sup> ANA, notaire Johannes Junior Casei 1412, Archive Capitulaire d'Aoste : BOÎTE 131 D\_094, BOÎTE 012A D\_20, BOÎTE 096B D\_001.28, B43C D\_008, B81B D\_046.

<sup>29</sup> ANA, notaire Gillietti 1407 9r.

<sup>30</sup> ANA, notaire Johannes Junior Casei 1401 f. 56v.

<sup>31</sup> ANA, notaire Nicolaus Regis 1413 87v.

<sup>32</sup> Archive en ligne, Savoie. SA 17 2.

<sup>33</sup> ANA, notaire Johannes Junior Casei 1395 61r, 1405 37v, 1412 95r e 117r.

<sup>34</sup> ANA, notaire Jean Armandi 1420 42v.

<sup>35</sup> Comptes de subsides, an 1441 (mazzo 3), *Parrochia Sancti Johannis de Augusta* (f. 53).

<sup>36</sup> ANA, notaire Nicolaus Regis 12v (1447).

<sup>37</sup> ms. 72 f.21hr.

<sup>38</sup> ms. 72, f.21hr.

<sup>39</sup> ms. 72, f.21hr.

<sup>40</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, Tomo I, p. 351.

<sup>41</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, Tomo I, p. 409.

<sup>42</sup> O. Zanolli, *Les Testaments des Seigneurs de Challant*, Bibliothèque de l'Archivium Augustanum, Aosta, 1974, Tomo I, p. 407.

<sup>43</sup> *Computa* vol. I (1486-1500) n. 353, 635, 720, 1267, 1404, 1867, 1919, 1972, 1979, 1267, 2029, 2070, 2076, 2165, 2228, 2276, 2282, 2293, 2303, 1336, 2741, 2806, 3078, 3135, 3153, 3206, 3272, 3391, 3455, 3524, 3566, 3648, 3675.

*Computa* vol. II (1500-1510) n. 4179, 3214, 4220, 4225, 4226, 4229, 4230, 4270, 4271, 4338, 4348, 4362, 4366, 4392, 4395, 4399, 4408, 4434, 4515, 4546, 4583, 4652, 5432, 6032.

<sup>44</sup> *Computa* vol. I (1486-1500) n. 353, 635, 720, 1267, 1404, 1867, 1919, 1972, 1979, 1267, 2029, 2070, 2076, 2165, 2228, 2276, 2282, 2293, 2303, 1336, 2741, 2806, 3078, 3135, 3153, 3206, 3272, 3391, 3455, 3524, 3566, 3648, 3675.

*Computa* vol. II (1500-1510) n. 4179, 3214, 4220, 4225, 4226, 4229, 4230, 4270, 4271, 4338, 4348, 4362, 4366, 4392, 4395, 4399, 4408, 4434, 4515, 4546, 4583, 4652, 5432, 6032.

<sup>45</sup> ANA notaio Joannes Junior Casei (1401) f.112r.

<sup>46</sup> Archive en ligne, Savoie, Cote : 3 H-dépôt 266.

<sup>47</sup> S. Bertolin, *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Académie Saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art 12, Prefazione di grado Giovanni Merlo, Tipografia valdostana, Aosta, 2012 e AST, Inventario 68, foglio 2, mazzo 46, Baillage d'Aoste et Chatelargent.

<sup>48</sup> S. Bertolin, *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Académie Saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art 12, Prefazione di grado Giovanni Merlo, Tipografia valdostana, Aosta, 2012, p. 175.

<sup>49</sup> Archive en ligne, Savoie, Cote : 1J 387 | AD069-1J 651.

<sup>50</sup> *Compta* Vol. I (1486-1500), n. 2978, 3092, 3658, 3667, *Compta* Vol II (1500-1510), n. 3946, 4641, 5809, 5811, 5826, 5841, 5849, 5879, 5912, 5920, 5923, 5939, 5992.

<sup>51</sup> *Compta* Vol II (1500-1510) n. 4275, 4378, 4955, 4963, 4998, 5075, 5089, 5139, 5151, 6105, 6107, 6173, 6223, 6242, 6297.

<sup>52</sup> S. Bertolin, *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Académie Saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art 12, Prefazione di grado Giovanni Merlo, Tipografia valdostana, Aosta, 2012.

<sup>53</sup> S. Bertolin, *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Académie Saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art 12, Prefazione di grado Giovanni Merlo, Tipografia valdostana, Aosta, 2012, p. 27.

<sup>54</sup> Archive en ligne, Savoie, Cote : 7F 4.

<sup>55</sup> S. Bertolin, *Processi per fede e sortilegi nella Valle d'Aosta del Quattrocento*, Académie Saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art 12, Prefazione di grado Giovanni Merlo, Tipografia valdostana, Aosta, 2012 e S. Bertolin, E.E. Gerbore, *La stregoneria nella Valle d'Aosta medievale*, Musumeci editore, Aosta, 2003.

<sup>56</sup> Le terme peut derivar de *praecantatio*, sortilège.

<sup>57</sup> M. Craveri, *Sante e streghe: affinità di paradigmi* in AA.VV. (a cura di R.A. Lorenzi) *Sante, medichesse e streghe nell'arco alpino*. Atti del Convegno. Università popolare Val Camonica-Sebino, Bolzano, 1994, p. 77.

<sup>58</sup> E.E. Gerbore, *L'inizio della persecuzione* in S. Bertolin, E.E. Gerbore, *La stregoneria nella Valle d'Aosta medievale*, Musumeci editore, Aosta, 2003, p. 15.

<sup>59</sup> Cfr. Aureggi Ariatta O., *La stregoneria nelle Alpi centrali: una lettura giuridica*, in AA.VV. (a cura di Lorenzi R.A.: *Sante, medichesse e streghe nell'arco alpino*. Atti del Convegno, Università popolare Val Camonica-Sebino, Bolzano, 1994.

<sup>60</sup> E.E. Gerbore, *Tra guarigioni e malefici*, in S. Bertolin, E.E. Gerbore, *La stregoneria nella Valle d'Aosta medievale*, Musumeci editore, Aosta, 2003, p. 15. Traduction : « *femme illettrée à qui l'art de la médecine est totalement inconnu* ».

<sup>61</sup> M. Craveri, *Sante e streghe: affinità di paradigmi* in AA.VV. (a cura di R.A. Lorenzi) *Sante, medichesse e streghe nell'arco alpino*. Atti del Convegno. Università popolare Val Camonica-Sebino, Bolzano, 1994, p. 53.

<sup>62</sup> I. Naso, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Franco Angeli Editore, Milano, 1982, p. 101. Traduction. « *si donc des limites très floues séparaient la médecine orthodoxe de celle populaire, les deux différaient non tant d'un point de vue substantiel, mais plutôt sur la base de la position dans la légalité ou non des personnes qui les pratiquaient* ».